



EMS de la Broye

Rue Centrale 57
1776 Montagny-la-Ville

Tél. 026 684 90 09
finances@rssbf.ch

Aux répondants administratifs des résidents

Montagny-la-Ville, le 27 novembre 2020

Nouvelles mesures pour les visites en EMS dès le 1^{er} décembre 2020

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat a décidé que dès le 1^{er} décembre 2020, à des conditions limitées et encadrées, les visites pourront se faire en EMS selon les directives émises par le Service du médecin cantonal, soit :

Visites sur inscription : les inscriptions se font du lundi au vendredi aux numéros et tranches horaires suivants :

Les Fauvettes de 14h à 17h
026 684 94 00

Les Lilas de 14h à 17h
026 684 98 00

Les Mouettes de 10h à 17h
026 684 96 00

Tracing à l'entrée : le questionnaire doit être rempli, un rappel sur les mesures sera donné (masques à garder pendant toute la visite, désinfection des mains, ne pas se déplacer dans l'EMS).

Nombre de visiteurs : limité à 2 par résident/jour.

Horaires des visites: de 14h00 à 14h45, de 15h00 à 15h45 ou de 16h00 à 16h45.

Durée de la visite : 45 minutes. Nous devons strictement respecter ceci afin de pouvoir effectuer la désinfection entre chaque tranche horaire.

Dans l'EMS : rester dans les espaces communs dédiés aux visites et à l'endroit que la personne d'accueil vous indiquera, interdiction d'aller dans les chambres sauf si l'état de santé de votre proche le nécessite et avec accord de l'infirmière-chef. La cafétéria reste encore fermée, pas de service. L'EMS doit garantir que toutes les mesures de protection soient appliquées par les visites et effectuer une surveillance. Si les gestes barrières ne sont pas respectés, il vous sera demandé de quitter l'établissement.

Nous ferons en sorte d'être équitable par rapport à la fréquence des visites mais nous pouvons garantir minimalement deux jours de visite/semaine/résident.

Sorties et rencontres familiales à l'extérieur de l'EMS : fortement déconseillées mais possible si le résident y tient absolument et à condition que les familles garantissent d'être très vigilantes. Elles doivent être limitées à trois personnes (quatre avec le résident). Au retour, une période d'observation sera nécessaire soit une mise en quarantaine de 5 jours et un test COVID au 5^{ème} jour. Ces mesures ne seront pas appliquées pour les résidents ayant été atteints par le Coronavirus ces 3 derniers mois.



Dans les chambres à deux lits, le voisin devra également être mis en quarantaine si l'un ou l'autre effectue une sortie dans sa famille.

Fêtes de Noël : réflexions en cours pour pouvoir offrir des moments conviviaux aux résidents et aux familles, des informations suivront.

Fin de vie et situations de détresse psychologique : dérogations à ces mesures en accord avec l'infirmière-chef.

Situation sanitaire de l'EMS : dès 2 cas Covid-19 positif parmi les résidents, l'établissement peut être fermé aux visites selon la consigne du médecin cantonal.

Intervenants externes : reprise de certaines interventions comme la coiffeuse, la podologue, l'arthérapeute, la musicothérapeute, la zoothérapeute, la gymnastique selon les décisions des infirmières-chefes en lien avec la situation sanitaire de l'établissement.

Nous espérons, grâce à un comportement hautement responsable de chacun, pouvoir alléger certaines mesures d'ici les fêtes de fin d'année.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et, tout en vous remerciant sincèrement pour vos importants efforts, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Sandra Lambelet Moulin
Directrice